

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Législative partielle à Akiéni: le scrutin toujours attendu

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

**M**ÊME si le Centre gabonais des élections (CGE) n'a pas encore proposé officiellement de date, l'élection législative partielle au 1er siège du département de la Lekoni-Lekori dans la province du Haut-Ogooué suscite moult convoitises. Un siège vacant depuis l'exclusion d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue, des rangs du Parti démocratique gabonais (PDG). Ce qui a inspiré la décision N° 339, rendue par la Cour constitutionnelle, le 9 août 2019. Selon la Constitution, le scrutin devrait avoir lieu sur ce siège dans les deux mois qui suivent le rendu de la haute juridiction.

À ce propos, la Loi fondamentale notamment dans son article 39 est explicite. "(...) Toutefois, en cas de démission ou d'exclusion d'un membre du Parlement du parti politique auquel il appartient au moment de son élection, et si ce parti a présenté sa candidature, son siège devient vacant à la date de sa démission ou de son exclusion. Il est alors procédé dans un délai de deux mois au plus, à une élection partielle..."

Sauf erreur d'appréciation, le délai imparti pour l'organisation de ce scrutin est largement dépassé. Rappelons que pour Guy-Benjamin Ndounou, président de la Com-



**Désormais les regards sont rivés sur le CGE qui doit proposer au gouvernement une date pour l'organisation de l'élection partielle à Akiéni.**

mission permanente de discipline du PDG, le député démis de ses fonctions s'est rendu coupable: "des déclarations tendant non seule-

Conséquence: le PDG et, probablement, le Centre des réformateurs (CLR) vont ferrailer dur pour remporter le siège convoité.

ment à semer de façon insidieuse la confusion et la discorde dans les esprits des militantes et militants du PDG. Mais, aussi, de nature à remettre en cause la teneur du message du distingué camarade président, Ali Bongo Ondimba, traduit par le camarade

secrétaire général, Éric Dodo Bounguendza, à l'ensemble des militants lors de sa tournée nationale".

Conséquence: le PDG et, probablement, le Centre des réformateurs (CLR) vont ferrailer dur pour remporter le siège convoité. Aux termes de la loi, plus rien n'interdit à Ali Akbar Onanga Y'Obegue de se présenter à cette législative partielle. Et pour cause, le délai de quatre mois que court cette interdiction est largement dépassé désormais.

Depuis plusieurs semaines déjà, les regards sont tournés vers le Centre gabonais des élections (CGE). Les uns et les autres veulent savoir à quelle date les électeurs de cette circonscription électorale repar-

## PDG : le BDP condamne !

M.A.M  
Libreville/Gabon

**E**N apportant son soutien au chef du gouvernement, la semaine écoulée, le président du groupe parlementaire du Parti démocratique gabonais (PDG) à l'Assemblée nationale, Martin Mabala, n'avait certainement pas anticipé les réactions divergentes que cela susciterait. Dernier cas en date, la sortie, le week-end écoulé, du président du Bloc démocratique populaire (BDP), Paskhal Nkoulou. Ce dernier a, au cours d'un point de presse tenu au siège de Libreville sis à Akébé-Ville dans le troisième arrondissement, comparé cette déclaration à "un acte de sédition" envers le chef de l'État, seul à même de décider de mettre fin ou pas aux fonctions d'un Premier ministre. Cela, au regard des dispositions de l'article 15 de la Constitution gabonaise.

Et le BDP de s'interroger sur les raisons profondes qui pousseraient le Groupe parlementaire PDG à faire écho à une question qui n'avait de sphère, jusque-là, "que les commentaires isolés des réseaux sociaux".

Paskhal Nkoulou : "On reconnaît qu'un Groupe parlementaire soutient l'action d'un président de la République par la confiance qu'il accorde au Premier ministre nommé par celui-ci, lors de la présentation de politique générale. Cela ne signifie pas qu'à cause de ce soutien, il puisse s'opposer au limogeage d'un Premier ministre par le président de la République. S'y opposer c'est entrer en défi avec lui. Nous condamnons avec la plus grande fermeté ce qui se révèle être une atteinte et une violation à l'ordre constitutionnel du sacro-saint principe de la séparation des pouvoirs qui consacre la République et la démocratie".



**Le BDP s'insurge contre la sortie de Martin Mabala.**

## Miroir du gouvernement

### Aveu d'impuissance ?

LE gouvernement est-il définitivement à court de solutions face à la dégradation continue des prestations de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) dont les usagers font malheureusement, presque régulièrement, les frais ?

En tout cas, une chose est certaine, ni la résiliation de la concession avec Veolia, ni la nomination de trois directeurs généraux en l'espace de deux ans (2018-2020) ne semblent pas avoir mis fin aux coupures récurrentes d'électricité et d'eau dans plusieurs quartiers de Libreville et les autres villes de l'intérieur du pays. La

situation est telle que dans certaines localités de l'arrière-pays et quartiers de la capitale gabonaise, les habitants se sont définitivement faits à l'idée que l'eau ne jaillirait plus jamais de leurs robinets ! Une forme de résignation qui en dit long sur le calvaire qu'ils endurent depuis un certain nombre d'années.

Et dire qu'au lendemain de sa prise de fonction, le ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Pascal Houangni Ambouroué, s'était engagé à faire en sorte que "l'eau et l'électricité ne soient plus un luxe pour les Gabonais". Et pour

donner corps à son engagement, on se souvient qu'il avait effectué une descente au quartier Pont-d'Akébé, dans le 3e arrondissement de la commune de Libreville, où des riverains avaient exprimé leur mécontentement, du fait d'être privés d'eau depuis deux ans.

Aussi noble, réaliste et réalisable que soit son ambition, celle-ci ne saurait se matérialiser, à vrai dire, avec une SEEG défailante, incapable d'assumer convenablement ses missions de service public. Car, au fil du temps, de par sa situation monopolistique, elle s'est affirmée comme

étant le bras séculier des pouvoirs publics en matière de distribution d'eau et d'électricité.

D'où l'impérieuse nécessité de faire en sorte qu'elle se hisse véritablement à la hauteur des attentes des populations. D'autant plus que l'accès à l'eau salubre, l'assainissement ainsi qu'à une énergie propre et d'un coût abordable constituent respectivement les Objectifs de développement durable 5 et 6. C'est-à-dire deux ODD, ajoutés à quinze autres, que notre pays est censé atteindre d'ici 2030.

**J.KOMBILE MOUSSAVOU**